

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2025	053	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 12 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 12 septembre 2025	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BREHIER, MME ROCH, M. FROGER, et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et MME TISSOT, formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 24 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 22	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, M. DELAHAIE par M. MONROIG, M. LEDUC par M. MATT, MME RAFOUJAULT par MME DELAVOIX, MME NOEL par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par M. PICARD. Absent excusé : M. BETTI Absent : M. JACQUIN M. LAURENT a été élu secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2025**

Monsieur MATT, Maire de la commune d'Egly, présente et commente le projet de décision modificative n°1 concernant le budget principal de l'exercice 2025.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

VU la délibération budgétaire n° 2025-025-15,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives, le 10 septembre 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger le budget principal de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ladite décision modificative qui est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de :

- Section de Fonctionnement +534 600,00 €
- Section d'investissement +620 064,00 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 22/09/2025
et de la publication le : 22/09/2025
Le Maire

Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly
Edouard MATT



Edouard MATT